



ASSURANCE TECHNIQUE

Tech in One

Avec Tech in One, assurer vos machines et installations techniques devient un jeu d'enfant. Tout se fait en un seul contrat! Plus besoin de conclure un contrat séparé pour chaque type d'assurance. Chaque machine ou groupe de machines peut être assuré de manière différente. Tech in One rend l'assurance technique facile et modulable.

Choses assurées

L'assurance couvre les objets désignés dans la police.

Risques de base couverts

- **Dommages dus à une cause interne**
Il s'agit de dommages assurés survenant subitement et qui sont, notamment, la conséquence
- **Dommages dus à une cause externe**
Il s'agit de dommages assurés survenant subitement et dus notamment à l'action d'une force extérieure, en particulier la conséquence.....
- **Frais résultant d'un dommage assuré**
Les frais sont assurés jusqu'à 10% de la somme d'assurance convenue pour l'ensemble des catégories suivantes.....
- **Assurance prévisionnelle**
Cette assurance couvre jusqu'à 10% de la somme d'assurance (au maximum CHF 50'000.-) pour les nouvelles acquisitions, ainsi que pour les augmentations de valeur des objets assurés.

- D'un vice de construction, défaut de matière ou erreur de fabrication
- D'un court-circuit, d'une surintensité ou d'une influence de la température
- D'une surcharge ou emballement
- D'un roussissement ou d'une carbonisation
- D'une lubrification insuffisante

- D'une collision, renversement, chute ou enlèvement
- D'une erreur de manipulation, maladresse ou négligence
- D'actes préjudiciables commis sciemment ou de sabotages
- D'un roussissement ou d'une carbonisation
- Du vent, de vibrations
- D'une pollution atmosphérique
- D'une surtension (variation de tension du courant électrique)

- Frais de déblaiement
- Frais de sauvetage
- Frais annexes
- Réparations provisoires
- Prestations de construction
- Biens meubles
- Frais de reconstitution

Risques couverts en option

- **Incendie et dommages naturels**.....
- **Vol**
Les dommages dus au vol, au détournement, à l'abus de confiance ou aux tentatives de vol sont couverts.
- **Dégâts des eaux**
Tous les dommages dus à l'eau et autres liquides, ainsi qu'aux effets de l'humidité et au gel sont couverts.
- **Frais complémentaires et assurance prévisionnelle**
Il est possible d'étendre les frais complémentaires individuellement. Il en va de même pour l'assurance prévisionnelle.
- **Troubles civils**
- **Pertes d'exploitation et frais supplémentaires**.....

Incendie	Dommages naturels
Feu, fumée, foudre, explosions, chute d'aéronefs	Inondation, hautes eaux, grêle, avalanche, tempête, pression de la neige, éboulement ou chutes de pierres, glissement de terrain

Pertes d'exploitation	Frais supplémentaires
Dommages causés par une interruption d'exploitation suite à un dommage aux objets assurés	Notamment les frais pour restreindre le dommage et les dépenses spéciales

Couvertures à la carte

- D'autres couvertures particulières peuvent être proposées sur demande.

Vos avantages en bref

- La renonciation à la sous-assurance si l'adaptation automatique des sommes est prévue
- La valeur à neuf est remboursée intégralement pour les machines jusqu'à 3 ans d'âge
- Des couvertures modulables permettant de subvenir à vos besoins réels
- Des services de règlement de sinistres efficaces, proches de vous, dans votre région